DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Vendredi 01 décembre 2023

N° DE LA DELIBERATION : 2023046

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Bonot Anne-Marie, Bourguet Sébastien, Buchon Christine, Croxo Charles, Croxo Stéphanie, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Ozil Cyril, Ozil Sylvain, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc

Absents :

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 21 novembre 2023
Date d'affichage : 21 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 030-213001092-20231201-DE2023046-DE

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2024

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la possibilité de demander une subvention au titre des amendes de police 2024.

La commune ayant le désir de sécuriser le village un dossier pour demander cette subvention sera préparé avant le 09 février 2024 et envoyé au Département. Le projet aura un montant inférieur à 40 000.00 euros HT.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal de la commune à l'unanimité demande à Mr le Maire de s'occuper du dossier de demande de subvention et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Le Conseil Municipal,

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 030-213001092-20231201-DE2023046-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr